

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Martine HUTEAU.

A neuf heures, Madame le Maire ouvre la séance.

Présents : HUTEAU Martine ; MORIN Vincent ; LLORENS Catherine ; BOIVIN Pierre ; MICHEL Julie ; JUFFROY Josiane ; BIDART Yves ; BHIKOO Martine ; HOULET Antoine ; MARVIN Philippe ; BOUCHU Thierry ; ACCARDI Pascale ;  
Secrétaire de séance : Mr HOULET Antoine

Le compte rendu de la séance du 03/04/2023 a été adopté

Ordre du jour

- Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Essonne au titre de la répartition des amendes de police pour l'acquisition et l'installation de radars pédagogiques et de panneaux « contrôles vitesse fréquents ».

### **11-2023- Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Essonne au titre de la répartition des amendes de police pour l'acquisition et l'installation de radars pédagogiques et de panneaux « contrôles vitesse fréquents ».**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental de l'Essonne au titre de la répartition des amendes de police. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Madame le Maire expose que plusieurs signalements ont fait ressortir que la limitation à 50 km/heure, rue des hautes Bruyères et rue de l'Orme, n'avait pas de réel impact sur la vitesse des automobilistes circulant dans ces rues. D'une manière générale et afin de sensibiliser les automobilistes, la commune souhaite mettre en place des radars pédagogiques.

Cette année, il est proposé de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Essonne au titre des petites opérations de sécurité pour l'acquisition et l'installation de 4 radars pédagogiques et de panneaux « contrôles vitesse fréquents » estimés à 4 000.00€ HT soit 4 800.00€ TTC. Ils peuvent faire l'objet d'une aide à hauteur de 60 % s'ils sont installés à proximité d'un établissement scolaire.

Le plan de financement est le suivant :

MONTANT DE L'OPERATION €HT	AMENDE DE POLICE 60%	TVA 20%	AUTOFINANCEMENT	MONTANT DE L'OPERATION €TTC
4 000.00	2 400.00	800.00	1 600.00	4 800.00

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée fixant le plan de financement ci-dessus présenté, la nature et l'étendue du projet.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer dans ce sens.

***Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

**APPROUVE** le projet pour l'acquisition et l'installation de radars pédagogiques et de panneaux « contrôles vitesse fréquents ».

**ARRETE** le plan de financement du projet comme suit :

MONTANT DE L'OPERATION €HT	AMENDE DE POLICE 60%	TVA 20%	AUTOFINANCEMENT	MONTANT DE L'OPERATION €TTC
4 000.00	2 400.00	800.00	1 600.00	4 800.00

**AUTORISE** Madame le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de l'Essonne au titre de la répartition des amendes de police.

INFORMATIONS DU MAIRE

LA SEANCE EST LEVEE A 9 HEURES 30.